

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE DROIT DE LA MER

HUITIEME SESSION

La huitième session de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est déroulée en deux étapes en 1979: la première à Genève du 19 mars au 27 avril et la seconde à New York du 19 juillet au 24 août. A Genève, les progrès sensibles accomplis par la Conférence ont abouti à la révision du Texte de négociation composite officieux (TNCO), document de négociation de base de la Conférence. A partir de ce nouveau texte, les négociations ont repris à New York en vue de résoudre les points encore en suspens quant aux questions autres que l'exploitation du fond des mers et de réduire l'étendue des divergences de vue sur le régime d'exploitation des grands fonds marins et ce, avec l'intention d'ouvrir la voie à la conclusion de la Conférence en 1980.

Questions de procédure

A Genève, les participants s'étaient fixés pour objectif primordial de faire avancer le règlement des questions demeurées en suspens de manière à permettre au Président Amerasinghe de publier une révision du TNCO. Toutefois, une décision antérieure de la Conférence stipulait que les articles modifiés ne pourraient être incorporés au TNCO révisé qu'à condition de recueillir un appui général et substantiel, propre à améliorer sensiblement les perspectives de consensus. Dès l'ouverture de la Conférence, le Président Amerasinghe devait déclarer sans équivoque que le succès ou l'échec de la session dépendrait en grande partie de l'issue du processus de révision, qu'à défaut de cette preuve tangible de progrès sur le fond la crédibilité de l'ensemble du processus de négociation de la Conférence sur le droit de la mer risquait d'être sérieusement entamée, et qu'il ne serait dès lors guère utile de tenir d'autres sessions. En l'occurrence, la conduite de négociations intensives lors des séances officielles des commissions, au sein de groupes de travail informels et au cours de consultations privées, de même que la ferme détermination d'un grand nombre de délégations d'aboutir à des résultats concrets, ont permis à la huitième session d'atteindre un palier capital.

A l'issue de la première partie de cette session, on publia un TNCO révisé comportant des articles nouveaux ou modifiés sur un grand nombre de questions importantes au regard